



LE SPIP DU CHER EN MOUVEMENT

Reconnaissance pour l'accompagnement social !

Réunis en assemblée générale, des membres du SPIP 18, syndiqués et non syndiqués, ont décidé de maintenir le mouvement, en le renforçant à partir du jeudi 7 avril 2022.

Ces derniers ont acté :

- Une **médiatisation** du mouvement
- Une **information** du public ainsi que des personnes suivies concernant les actes professionnels faits mais ne relevant pas du champ social selon le ministère
- Le port d'un brassard ou d'une tenue de deuil afin **d'accompagner la disparition du volet social de nos interventions**

Le point de départ de ce mouvement ?

Elle remonte au 18 février 2022, quand le 1er Ministre a annoncé une revalorisation du traitement des travailleurs(es) de l'accompagnement social. Pour rappel, cette revalorisation doit se traduire par un complément de traitement indiciaire de 183 euros à partir du 1er avril 2022.

Malheureusement, en dépit d'un argumentaire implacable, le dernier arbitrage rendu par les services du Premier Ministre a exclu les agents des SPIP de cette revalorisation, en ne reconnaissant pas le caractère socio-éducatif de nos missions.

Cette injustice criante ne saurait être tolérée. Ainsi, nous exigeons que les personnels des SPIP soient inclus dans l'extension du Ségur de la Santé, puisque notre qualité de travailleur social relève de l'évidence (et de nombreux textes). Ce statut doit donc être reconnu, afin que nous puissions bénéficier du complément de traitement indiciaire de 183 euros mensuels.

Bourges, le 6 avril 2022